

Atelier 1 : Planification concertée pour le développement de la filière éolienne à Guingamp Paimpol Agglomération

Conférence Bretonne de la Transition Énergétique
Mardi 28 novembre 2023

Introduction

L'AAP planification énergétique locale

Jeudi 21 février 2019

Vincent Briot
Animateur



L'ADEME et la Région Bretagne lancent **deux nouveaux appels à projet à destination des collectivités**

Pour vous doter d'une stratégie de développement des énergies renouvelables en interaction avec les réseaux et les évolutions des consommations d'énergie

>> proposez une étude dans le cadre de l'AAP "planification énergétique territoriale"

Pour mobiliser vos citoyens sur la transition écologique de façon innovante :

>> proposez un plan d'actions pour mobiliser les habitants de votre territoire dans le cadre de l'AAP "Mobilisation et participation des citoyen.e.s"



2019

• 5 lauréats

2021

• Pas d'AAP

2023

• 4 lauréats (1^{ère} vague)
+ ? (2^{ème} vague)

2020

• 9 lauréats

2022

• 6 lauréats

L'AAP en bref

→ Qui peut candidater ?

- Des EPCI engagés ou souhaitant s'engager dans un PCAET
- Des groupements d'EPCI ou des syndicats intercommunaux, avec soutien écrit des EPCI démontrant que le projet déposé s'intègre dans le cadre stratégique du PCAET et répond à une attente

→ Pour quels projets ?

- 1/ Un Schéma Directeur des Energies (en priorité)
- 2/ Une planification énergétique éolien ou solaire PV

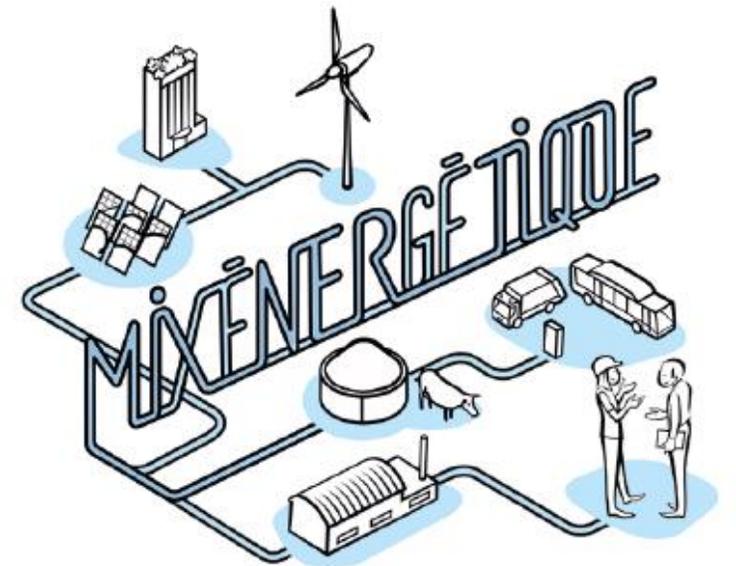
→ Des recommandations particulières

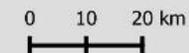
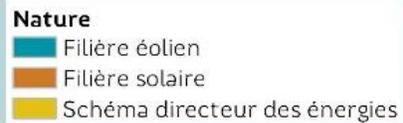
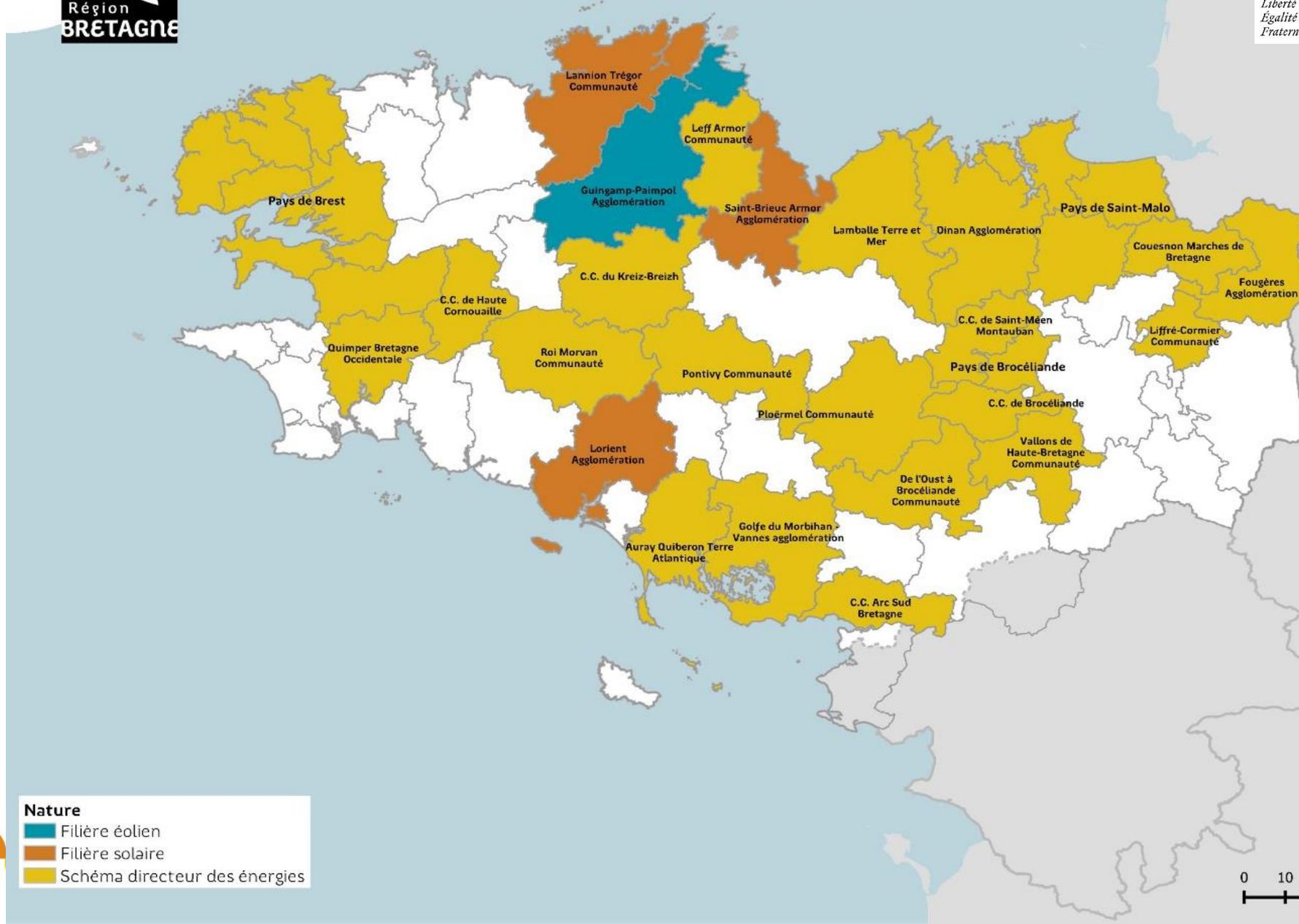
- Un appui sur les acteurs des territoires
- Une appropriation par les élus
- Un lien fort avec les documents d'urbanisme
- Un focus sur les projets citoyens
- Une coopération avec les territoires limitrophes

→ Les modalités de soutien

- Jusqu'à 60% d'aide, plafonnée à 50 k€
- Dans la limite d'une enveloppe ADEME - Région de 450 k€

En complément
de la loi APER





La loi accélération de la production des énergies renouvelables (« APER »)

- Loi 2023-175 du 10 mars 2023 (article 15)
- Planification des énergies renouvelables à l'échelle de la commune 
- Enjeux de répondre aux **objectifs** de développement **régionaux**



**STRATÉGIE FRANÇAISE POUR
L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT**

**PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE**

2019-2023

2024-2028

Pour plus d'information :
lien vers l'article 15 de la loi APER >>> cliquer [ici](#)

La loi accélération de la production des énergies renouvelables (« APER »)

Usage du portail cartographique national des énergies renouvelables



Pour plus d'information :

- Lien vers le portail >>> cliquer [ici](#)
- Contact à la DREAL : manon.calvi@developpement-durable.gouv.fr



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)

Des questions de compréhension ?

Planification concertée pour le développement de la filière éolienne à Guingamp Paimpol Agglomération



Planification concertée pour le développement de la filière éolienne

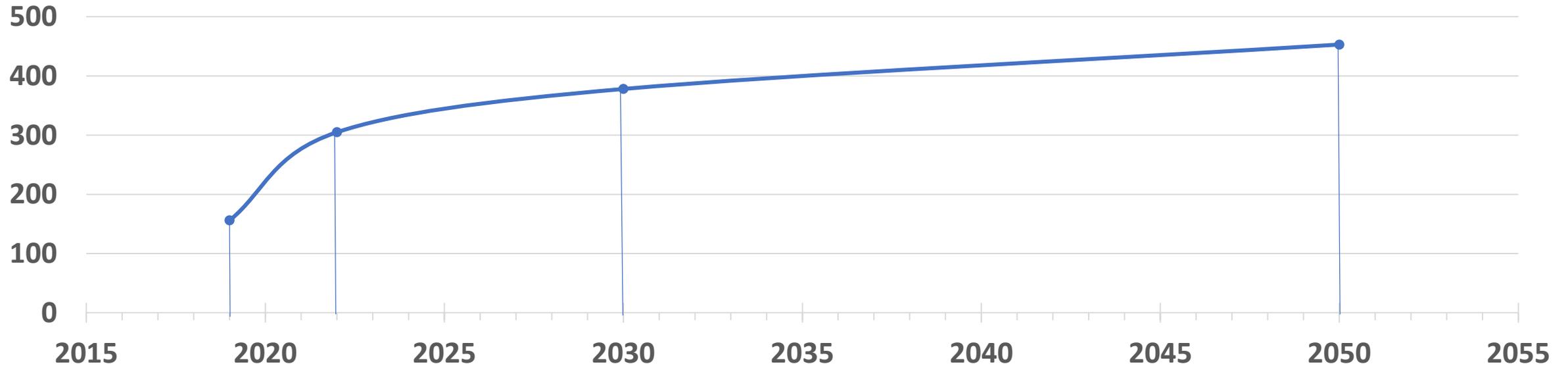
ENJEUX

ENJEUX : Les objectifs du PCAET



- L'éolien, un rôle majeur dans le mix énergétique local

Production éolienne de Guingamp Paimpol Agglomération



Avril 2019:
160 GWh de
production
80 MW installés

Mi-2022:
280-305 GWh de production
139,4 MW installés
+ 17,4 MW autorisés

2030:
378 GWh de production
190 MW installés
→ + 50 MW de
puissance nécessaire
(17 éoliennes)

2050:
453 GWh de production
225 MW
→ + 85 MW de
puissance nécessaire
(29 éoliennes)



- Une « Pression des opérateurs » auprès des élus pour des projets d'installations. Il est nécessaire de pouvoir les accompagner et les conseiller.
 - Une filière pour laquelle l'acceptabilité sociale évolue rapidement à la baisse
 - Un paysage dans lequel l'éolien n'a pas sa place
 - Un mitage des projets éoliens en raison des niches de développement isolées
 - Un sentiments d'encerclement de certains bourgs face au manque de coordination du développement
- RISQUE:
- Un développement sans cohérence paysagère d'ensemble.
 - Voir à terme tous les projets du territoire indifféremment rejetés en bloc.



- **Réguler l'implantation des éoliennes**

Disposer d'éléments de connaissance transcrits au PLUi afin de maîtriser le développement, la qualité et l'impact des projets éoliens menés sur le territoire ;

- **Recenser finement le gisement mobilisable**

Par le redimensionnement des parcs anciens et les opportunités d'effacement du foncier bâti ;

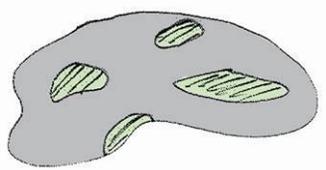
- **Renforcer l'acceptabilité sociale des projets éoliens**

En associant la population à la définition de cette stratégie territoriale.

LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

Diagnostic technique

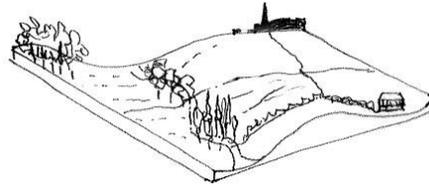
- Gisement éolien sur le territoire
- Contraintes environnementales, patrimoniales, techniques (servitudes, distance à l'habitat...)
- Effacement foncier



Zones techniquement accessibles à l'éolien

Diagnostic paysager

- Contexte paysager (unités paysagères, relief et hydrographie, belvédères...)
- Effets cumulés (espace de respiration, encerclement, mitage)
- Patrimoine naturel et bâti (monuments historiques, sites protégés...)



Diagnostic paysager

Diagnostic acceptabilité sociale

- Diagnostic territorial
- Etude de perception : état des lieux de l'acceptabilité sociale des projets éoliens sur le territoire



Synthèse territoriale de l'acceptabilité sociale des projets éoliens

Définition de zonages favorables à l'éolien /
élaboration de scénarios

Planification concertée pour le développement de la filière éolienne
(Déclinaison et intégration dans le PLUi)

Phase 1: Etat des lieux

- a) Définition des contraintes admissibles
- b) Définition des zones environnementalement admissibles
- c) Lecture paysagère avec un classement favorable/sous condition/défavorable des zones

Phase 2 : Mobilisation et concertation

- a) Retour vers les mairies : retrait ou conservation des zones.
- b) Rencontre des maires dont l'avis s'oppose à l'avis paysager

Phase 3 : Transcription des orientations dans le cadre d'une « Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique » intégrée au PLUi



AVEC LES ÉLUS

- Des questionnaires dédiés
- Des entretiens individuels avec 5 élus identifiés



AVEC LE GRAND PUBLIC

- Une enquête de perception en ligne
- Une balade dédiée sur le paysage et l'éolien
- Des cahiers d'acteurs à disposition



AVEC LES CITOYENS VOLONTAIRES EN ATELIER

- 4 ateliers de travaux proposés aux citoyens volontaires



5 entretiens avec des élus



39 maires qui ont répondu au questionnaire dédié



Environ 25 participants lors des 4 ateliers



Une dizaine de participants lors de la balade sur le paysage et l'éolien



81 questionnaires traités dans le cadre de l'enquête de perception

LES RESULTATS

POINTS CLÉS

Contraintes environnementales plus strictes



Démarches d'information et de concertations plus en amont et plus poussées



Plus de place aux acteurs locaux et aux citoyens dans la gouvernance



Meilleure appropriation des retombées par les citoyens et/ou les collectivités



LIMITES



Les critères les plus stricts souhaités par certains sont incompatibles avec les objectifs de développement éolien sur le territoire

Les divergences restent importantes sur les modes de gouvernance ce qui nécessite des arbitrages



Diagnostic Technique et environnemental, niveau de contraintes applicables

Niveau de contraintes appliquées				
contraintes minimales	contraintes "habituelles"	contraintes maximales	contraintes maximales avec 200m aux boisements et haies	*Eléments pris en compte et protégés au règlement du PLUi à travers divers outils prescriptifs : sites Natura 2000, zones humides, boisements, landes, tourbières, haies...
				Environnement et Biodiversité
				Zones Na et An du PLUi* (dont Natura 2000 Habitat, Natura 2000 Oiseaux)
				ZNIEFF 1
				ZNIEFF 2
				Espaces naturels sensibles
				Inventaire zones humides (PLUi* + SAGE)
				Inventaire haies bocagères (PLUi*)
				Espaces boisés classés (PLUi*)
				Carte de végétation du conservatoire botanique (landes, tourbières, ...) (PLUi*)
				Données chiroptères GMB - espaces à enjeux
				Recommandation EUROBATS à 200 m des haies

Diagnostic Technique et environnemental, niveau de contraintes applicables

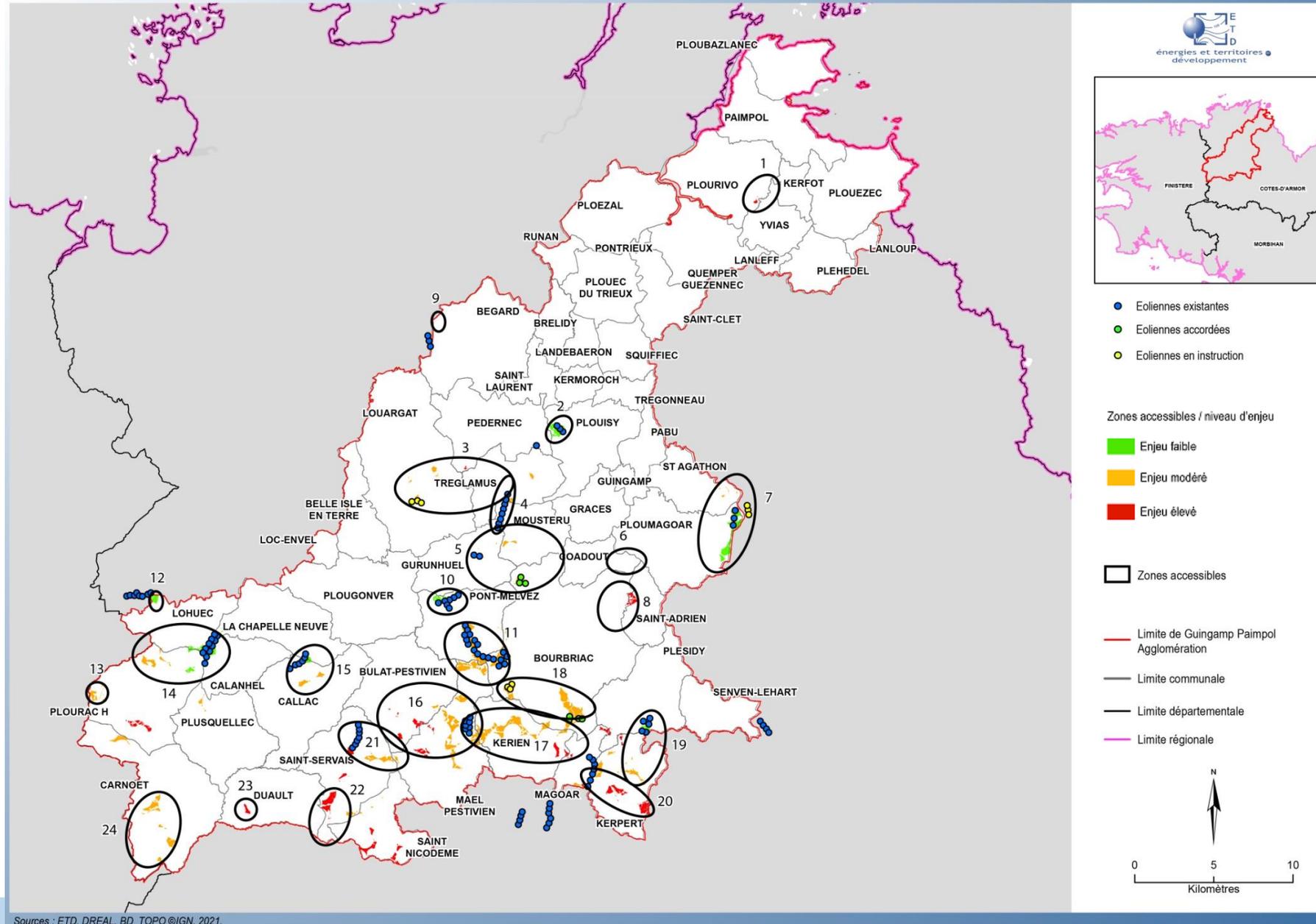
Critères Agglo

- Exclusion des zones protégées du point de vue milieu naturel (y compris ZNIEFF 1) et du patrimoine (sites classés)
- Exclusion de zones protégées en cohérence avec le PLUi
 - zones humides
 - landes
 - tourbières
 - boisements EBC
 - Les zones à fort enjeu environnementaux identifiés dans le PLUi (dont site Natura 2000)
- Exclusion de zones protégées hors PLUi
 - Les sites prioritaires pour les chiroptères (GMB)
- Zones accessibles mais sous conditions de vigilance accrue
 - Les haies et les boisements non protégés (EBC)

Potentiel total:

438 MW (140 MW actuel + 298 MW)

ZONES ACCESSIBLES QUI RESTENT APRÈS APPLICATION DES CRITÈRES GPA



2 – Scénarios proposés

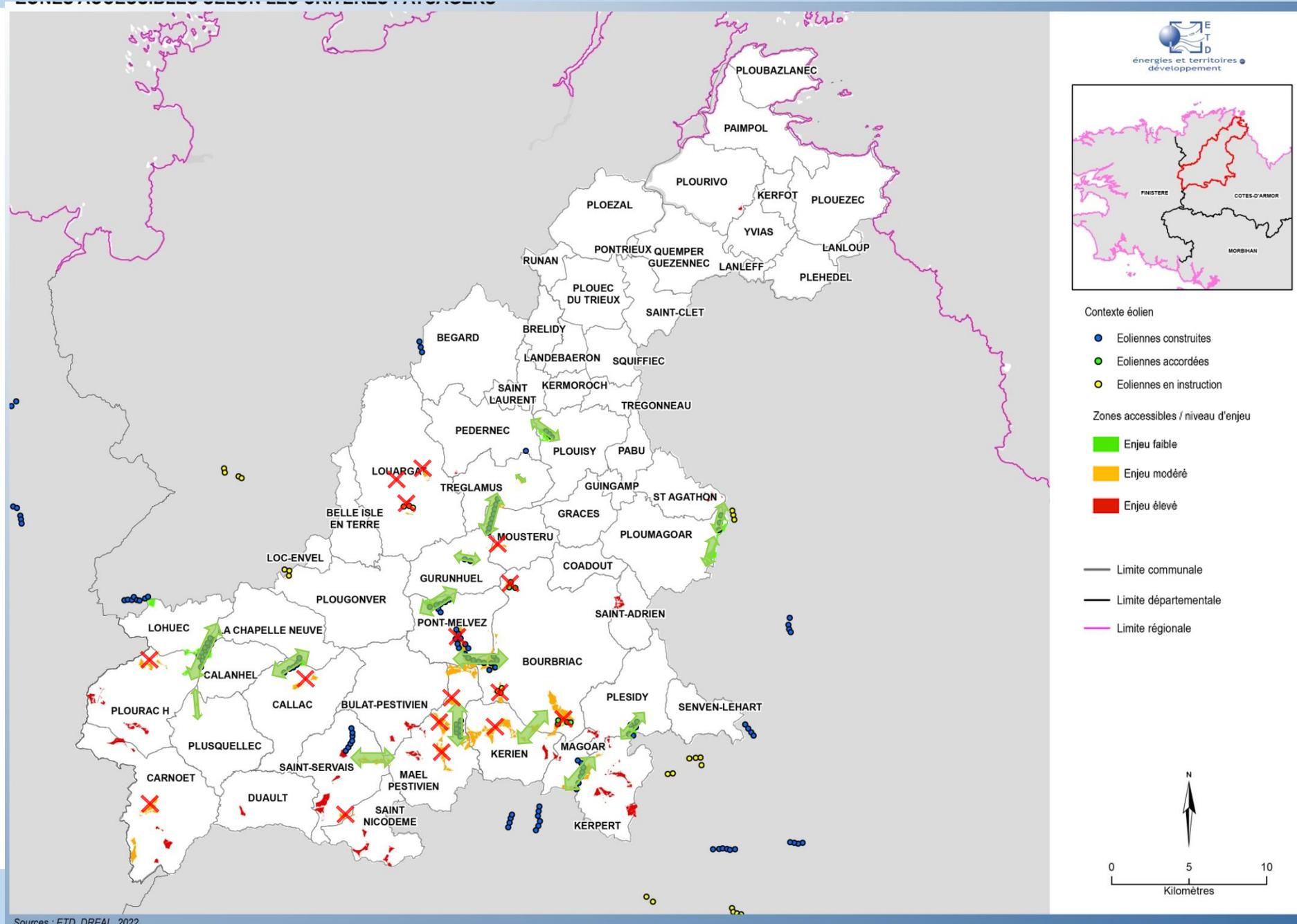
3 scénarii proposés pour optimiser l'implantation en évitant les effets de saturation

Ex : Scénario A

Existant 135 MW

Potentiel : **160 MW**

Construction d'un quatrième scénario à partir des retours des communes



Carte des 22 zones conservées au schéma éolien

Carte retravaillée en fonction des retours des communes

Les zones qui figurent sur cette carte sont le reflet des souhaits des mairies **quant au maintien** des zones éoliennes sur leurs territoires.

Retours parfois en contradiction avec les scénarios proposés (conservation de zones jugées défavorables sur le plan paysager)

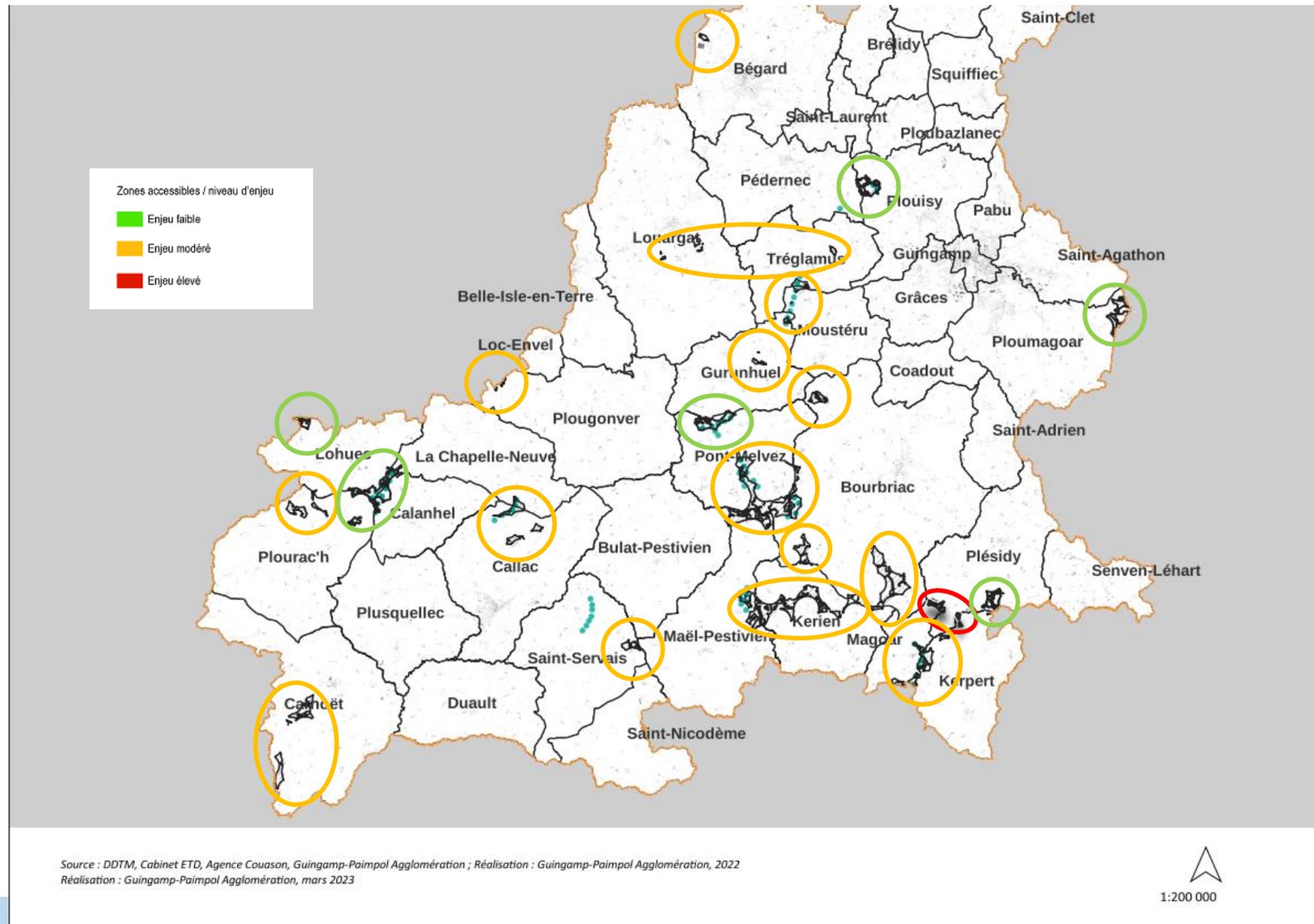
Potentiel maximum: 378 MW

- **Enjeu faible: 139 MW**
- **Enjeu modéré: 227 MW**
- **Enjeu fort : 12 MW**

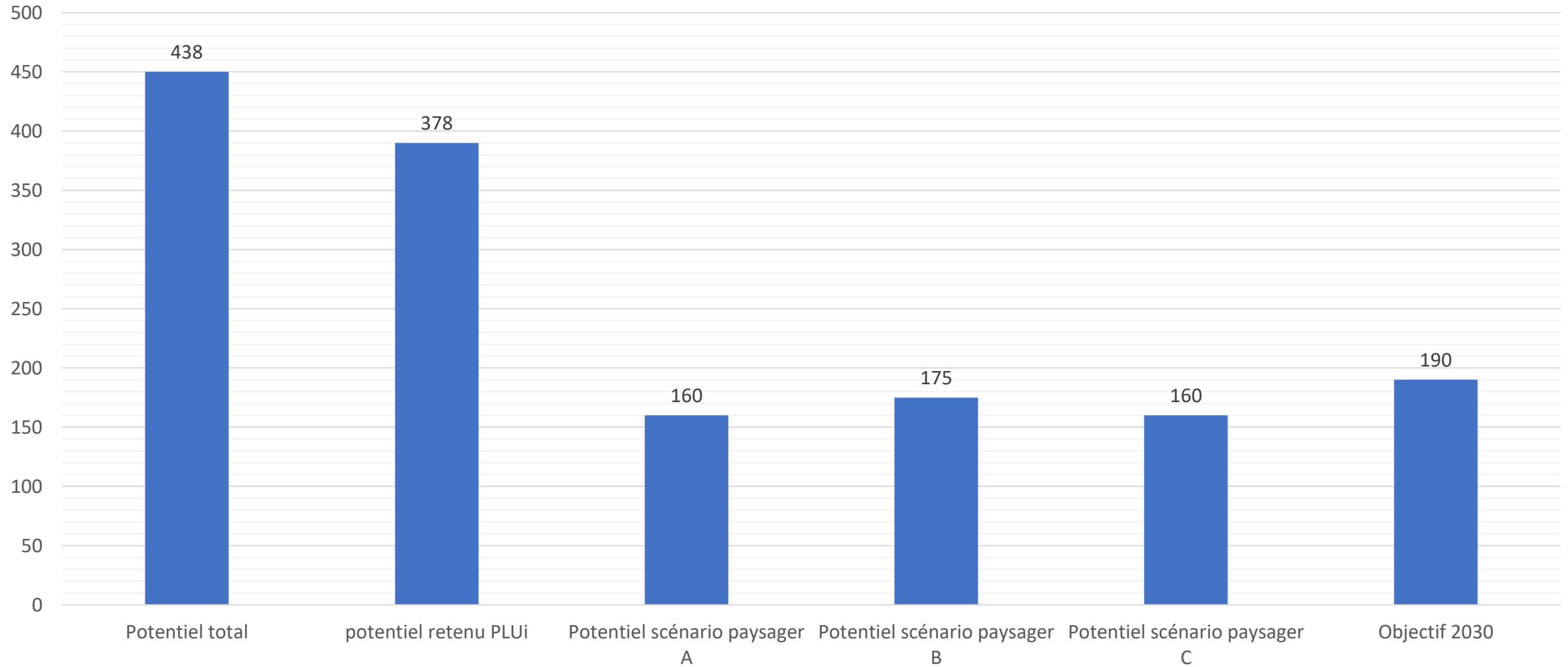
Rappel objectif 2030: 190 MW

Rappel objectif 2050 : 225 MW

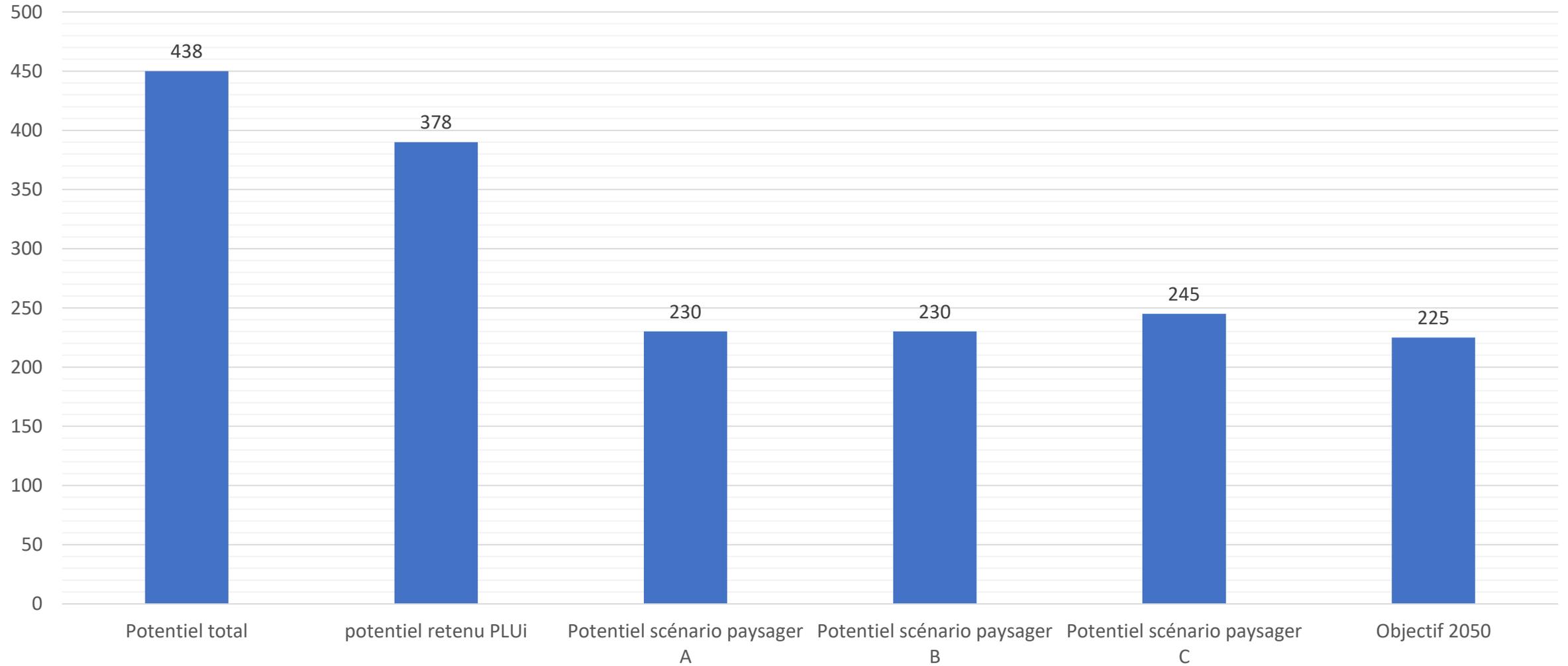
Risque potentiel d'encerclement, de saturation si toutes les zones sont effectivement occupées (les zones à enjeu modéré n'ont pas vocation à être toutes équipées)



Potentiel Eolien horizon 2030 (MW)



Potentiel Eolien horizon 2050 (MW)



OUTILS DE MISE EN OEUVRE

PLUi

Charte

Objectif : maîtriser un développement éolien répondant aux enjeux de la transition et à l'exigence d'excellence environnementale

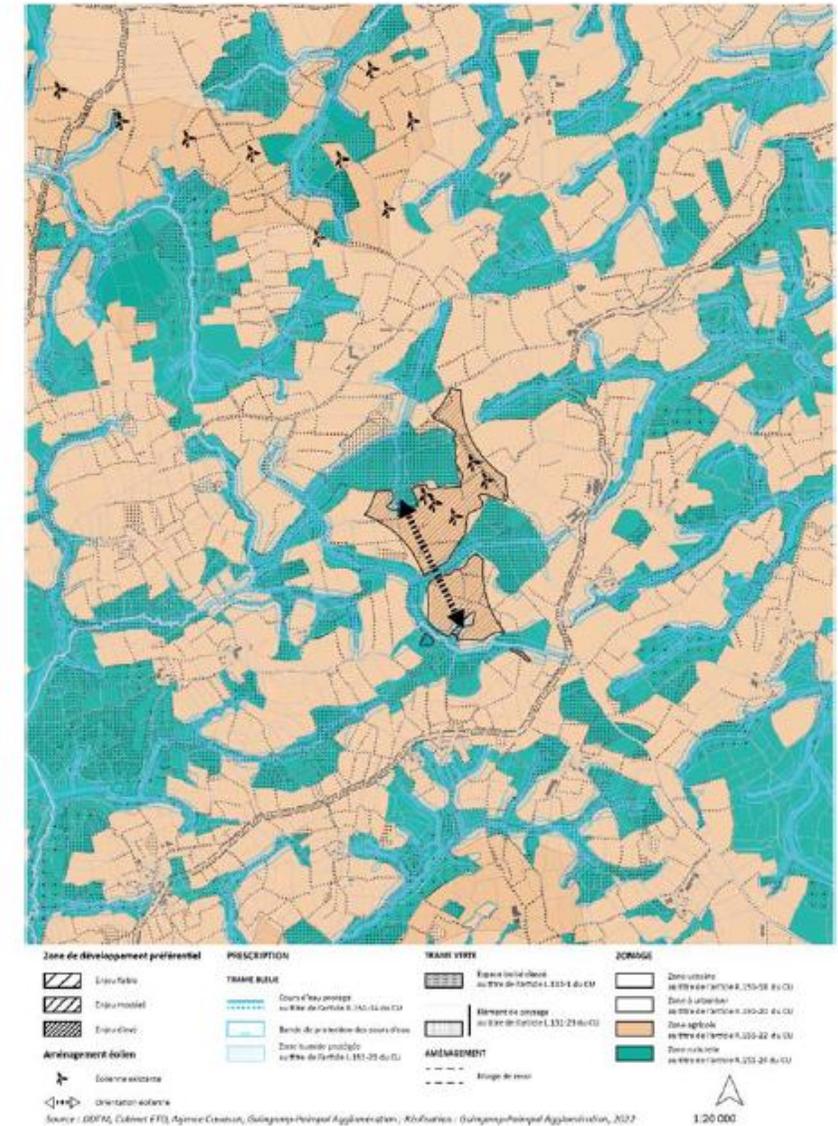
3 niveaux d'encadrement du développement éolien à développer à partir des conclusions de l'étude :

- Le niveau **prescriptif** dans un rapport de conformité au regard des dispositions du :
 - **règlement** et le **zonage** du PLUi
- Le niveau prescriptif dans un rapport de comptabilité au regard des dispositions des :
 - **orientations d'aménagement** et **conditions de mise** en œuvre de l'**OAP thématique**
- Le niveau **contractuel** qui s'exprime dans :
 - Une future **charte avec les développeurs volontaires**

OAP thématique

SECTEUR 3.

Caractéristiques techniques	
Surface	21 Ha
Altitude moyenne	200 à 230 m
Occupation des sols	Parcelles agricoles avec présence de haies arborées
Puissance envisageable	3 éoliennes de 3 MW soit 9 MW en cours d'installation (septembre 2022)
Connexion au réseau	Poste source de Guingamp distant de 11 kilomètres environ, capacité d'accueil nulle à ce jour.
	Un transfert de capacités des postes sur une même ligne est possible et un développement de la capacité des réseaux électriques actuels est prévu (adaptation du S3REnR en cours).



OAP thématique

Principaux enjeux environnementaux identifiés sur le site et à prendre en compte

Les secteurs abritent potentiellement des habitats d'intérêt environnemental.

Prendre en compte les milieux identifiés : boisements protégés, zones humides et landes à proximité immédiate.

Enjeux de conservation des chiroptères liés au développement de l'éolien (GMB) : risque moyen

Appliquer de manière obligatoire les recommandations du SFPEM pour la méthodologie d'étude d'impact.

Site à enjeux paysagés MODÉRÉS

Principaux enjeux paysager et patrimoniaux et recommandations associées

Projet de renouvellement

Améliorer la lisibilité du projet et sa cohérence dans le paysage, selon une implantation parallèle à la D787 (option 1) ou parallèle au parc proche de Gurunhuel (option 2).

Structure paysagère

Variations altimétriques au sein du site : Veiller à optimiser les niveaux d'implantation des éoliennes pour tendre vers une horizontalité des nacelles ou pour souligner la topographie.

Effets cumulés

Veiller à maintenir des espaces de respiration suffisants vis-à-vis du bourg de Moustéru.

Patrimoine bâti et paysager

Etre vigilant sur la visibilité et covisibilité du projet avec :

- le Menez Bré (lisibilité des implantations et maîtrise de l'étalement horizontal) ;
- l'église Notre-Dame de Moustéru.

Habitat proche

Proposer une géométrie lisible, avec des interdistances régulières entre les éoliennes.
Éviter les effets de surplomb sur les hameaux implantés en contre-bas.

Charte du développement éolien

Objectifs :

- Donner un caractère « contractuel » aux éléments de diagnostic non intégrés au rapport de présentation du PLUi
 - Intégrer les éléments non réglementaires dans un **guide de bonnes pratiques**, définies en s'appuyant sur les attentes des élus et l'avis citoyen
 - Améliorer et apaiser le contexte du développement éolien
 - **Engagement contractuel volontaire entre les porteurs de projets et le bloc local**
 - **Engage sur le mode de développement des projets :**
 - ✓ Compensations (riverains, communes...)
 - ✓ Information, communication, échange avec le territoire (bloc local, habitants)
 - ✓ Mode de gouvernance des projets
 - ✓ Mode de financement des projets
- Intégré dans le schéma et à intégrer dans la charte (niveau de protection de l'environnement, problématique d'encerclement, de saturation, compensation pour les riverains etc.)
- Pose la question du rôle que les collectivités locales veulent assurer dans ce développement.



Temps d'échanges

Des questions ?

Qu'est-ce qui vous inspire, vous intéresse ?

Qu'est-ce qui vous interroge ?

Des contributions complémentaires ?

Ambition Climat Bretagne

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Conclusion

ambition-climat-bretagne.bzh



Merci pour votre participation !

Retrouvez les informations sur
www.ambition-climat-bretagne.bzh